

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kim-gionetbabin001-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/1b161b97e5057cc018c2e600)
<https://www.cadre21.org/membres/1b161b97e5057cc018c2e600>

Date d'obtention : 2026-02-05 16:11:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de commencer par le début et de d'abord rencontrer la personne ayant fait le signalement et ensuite la victime (lorsque la victime n'est pas l'auteur du signalement)

Il faut pas durer de rassurer le signalant/victime. Être dans la bienveillance et l'empathie est primordial.

Il faut d'abord évaluer la situation pour comprendre les détails, étendus, intentions. Ce qui nous aidera à déterminer la suite. En utilisant les outils de la trousse. Orienter la démarche selon si c'est considéré malveillant ou impulsif des qu'il est possible de le déterminer. Les personnes impliqués seront aussi à rencontrer et l'instigateur (à moins que ses intentions soient identifiés comme malveillantes dès le début, il pourrait y avoir un contact avec les policiers avant de le rencontrer)

Une fois la trousse complète, il y a aussi une possibilité de confisquer les appareils électroniques et les policiers prendront le relais. Il faut aussi bien sûr contacter les parents et un signalement à la dpj doit aussi être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et complexe à sa façon, il faut se référer à la trousse et les étapes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la victime

Peut être délicate car elle peut se sentir vulnérable mais avec de la transparence, de la bienveillance et de l'empathie, cela se passe bien.

Contacter les parents peut être délicat aussi mais il est possible de déterminer avec nos élèves la façon de le faire (quel parent on appelle, s'il veut être présent ou non, etc) l'honnêteté est de mise.